



Guide du parrainage républicain 2026

Apardap
Association de Parrainage Républicain
des Demandeurs d'Asile et de Protection



SOMMAIRE

<u>1.</u>	<u>ÊTRE MARRAINE OU PARRAIN</u>	<u>3</u>
<u>2.</u>	<u>A PROPOS DE L'ASSOCIATION</u>	<u>9</u>

AVERTISSEMENT

Ce guide ne traite pas des aspects juridiques des demandes d'asile ou de titre de séjour qui doivent être mises à jour régulièrement et qui se trouvent sur le site web de l'Apardap.



LE CADRE DU PARRAINAGE

- Le respect des lois de la République française.
- Les filleul.es peuvent être en famille ou isolé.es, de tout âge et nationalité.
- Le partenariat avec les associations qui soutiennent les demandeurs d'asile ou de titre de séjour.
- Le parrainage est un engagement à long terme.

1. Être marraine ou parrain

Vous avez eu « un coup de cœur » ? Vous y songiez depuis longtemps et votre décision a été longuement mûrie ? Quelqu'un vous a fait découvrir le parrainage ? Quels que soient les chemins empruntés, vous vous êtes engagé.es, vous voilà désormais parrains ou marraines pour quelques mois, des années, la vie entière ?

Vous parrainez seul une personne, une famille ? Si la tâche vous semble difficile, tentez le co-parrainage (une de nos familles, maman et quatre enfants, est parrainée par un groupe de 4 personnes ... et ça marche !) ou formez un collectif de deux parrains/marraines ou plus pour un ou plusieurs filleul.es. On s'épaule, on se remplace et cela peut faciliter des relations parrain ou marraine/filleul.e hésitantes. A vous d'inventer la solution qui vous convient !

Être parrain, marraine, c'est d'abord créer des liens. Votre filleul.e, au terme d'un parcours personnel difficile est venu.e en France demander asile et protection. Ce pays lui est souvent inconnu. Étranger et en situation plus ou moins régulière, il/elle s'y sent doublement en insécurité. Il/elle aura peut-être besoin que vous veniez vers lui pour sortir de sa solitude.

Être parrain ou marraine c'est accompagner, soutenir dans les démarches longues et complexes qui jalonnent cette course d'obstacles qu'est la demande d'asile ou de séjour. Si vous pouvez y consacrer du temps, votre rôle sera essentiel. Cela nécessitera, de votre part, de prendre connaissance du dossier, de rencontrer l'avocat, peut-être le médecin, et éventuellement l'association qui suit votre filleul.e. Vous

acquerrez ainsi une compréhension globale de la situation pour faire avancer les dossiers.

Chacun des intervenants en tirera parti. Votre action et votre présence rassureront votre filleul.e, lui permettront de mieux appréhender sa situation, d'en devenir acteur. L'APARDAP, pour sa part, sera à vos côtés.

La relation parrain ou marraine-filleul.e est basée sur la confiance, confiance qu'il faut créer. Le passé de votre filleul.e a, peut-être, mis sa vie en danger ou entraîné des problèmes graves pour lui et sa famille. Il ou elle se confiera peut-être au fil du temps, à vous de respecter ses choix. Vouloir aller vite risquerait de bloquer la communication.

Vous allez l'accompagner, le ou la soutenir mais vous ne serez pas le sauveur qui ouvre toutes les portes et résout tous les problèmes. La route est longue et le parrainage n'est pas une garantie de régularisation. Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, soyez au clair sur l'engagement que vous prenez, son étendue et ses limites. Demandez à votre filleul.e ce qu'il ou elle attend de vous et fixez ensemble les bases de la relation « ce que chacun.e peut faire, ce que chacun.e ne peut pas faire, ce que chacun.e peut attendre et ne pas attendre de l'autre.

Un point sensible : l'argent. Les frais d'avocat seront couverts par l'aide juridictionnelle mais les démarches administratives peuvent coûter cher (documents consulaires, passeport, titre de séjour, examens de français et civiques...) et votre filleul.e fera peut-être appel à vous. Certains d'entre vous pourront répondre, d'autres non. L'Apardap vit de dons et ne peut apporter qu'une aide très relative. Soutenir financièrement un.e filleul.e n'est pas la raison d'être du parrainage et il serait bon de vous en expliquer très vite si le problème surgit.

Le but à atteindre, c'est la régularisation et l'insertion. Une bonne partie du temps et de l'énergie sera absorbée par les démarches administratives mais votre filleul.e doit aussi trouver sa place dans notre société. Pour cela, il est impératif pour lui de pouvoir et de savoir communiquer, de se repérer dans son nouvel environnement et enfin, progressivement, de parvenir à l'autonomie.

COMMUNIQUER

S'écouter, se comprendre, c'est d'abord un problème de langue. Même parlé couramment, le français est rarement la langue maternelle d'un migrant. Pour un Africain, « ça va un peu » signifie que la vie n'est pas rose

D'autre part, l'angoisse génère un manque de concentration et l'on n'ose plus dire que l'on n'a pas compris. Il ne faut pas se sentir gêné de faire répéter pour s'assurer que le message est bien passé, cela évite des malentendus parfois importants.

Une bonne maîtrise de la langue est indispensable pour trouver sa place, défendre ses droits, chercher du travail... et répondre aux nouvelles exigences prévues par la loi immigration à partir de janvier 2026, concernant le niveau de français et les connaissances civiques pour obtenir un titre pluriannuel, une carte de résident, accéder à la naturalisation.

Pendant des semaines, des mois et même des années votre filleul n'aura peut-être pas le droit de travailler. Il faut impérativement qu'il suive des cours de français et se donne comme but l'acquisition du français. Il y a de nombreuses possibilités de suivre des cours de français à Grenoble, à commencer par l'APARDAP, La CIMADE, l'ODTI, les Maisons

des Habitants etc. Le réseau IRIS - Isère Relais Illettrisme – répertorie tous les cours de langue, écriture, lecture et expression orale (se renseigner à l'APARDAP).

Communiquer n'est pas seulement une question de langue. Si votre filleul.e ne vous donne pas de nouvelles, c'est rarement que tout va bien. Peut-être n'a-t-il ou n'a-t-elle plus de forfait téléphonique ou a-t-il ou a-t-elle peur de déranger. L'absence, le silence sont plus souvent l'expression d'une difficulté à surmonter les problèmes que la marque d'un désintéret ou de l'indifférence.

Le passé, le présent, l'avenir tout est sujet d'inquiétude, l'esprit est préoccupé, il devient difficile de sortir de soi, d'aller vers l'autre. Prenez vous-même le téléphone, une fois par semaine...ou plus...ou moins. Posez des questions sans nécessairement faire intrusion dans sa vie personnelle, parlez de vous. Votre voix sera un réconfort, l'aidera à surmonter le découragement passager et renouera le lien.

Faites-lui comprendre que vous vous souciez de lui, ou d'elle que vous avez besoin d'être informé.e de ses déplacements, de ses changements d'adresse et de toute avancée de son dossier. De votre côté, soyez attentif ou attentive aux informations qu'il ou elle vous transmet.

SE REPERER

L'adaptation passe par la découverte de son environnement : connaître le nom des rues, des bâtiments administratifs ou culturels, apprendre à lire un plan... c'est commencer à s'appropriier son cadre de vie et s'y sentir à l'aise. Trop souvent, l'horizon se limite à la Préfecture, l'Adate, la Relève, les Restos du cœur, Point d'eau...

Se repérer, c'est aussi découvrir les codes de la vie à la

française. Avoir un carnet ou un agenda, mettre des alarmes sur son téléphone portable pour ne pas oublier les rendez-vous. Respecter les heures de rendez-vous et s'assurer qu'il n'y a pas de malentendu sur les heures et les dates. Ranger ses papiers, préparer les dossiers administratifs avec soin (documents en ordre, dossier complet avec les originaux et les photocopies, ne pas croire qu'un document manquant ne fera pas problème), mettre par écrit les choses importantes.

Il ne s'agit pas de faire la leçon mais de faciliter une vie souvent rude.

DEVENIR AUTONOME

Le droit de travailler n'est donné qu'après une longue, parfois très longue attente. L'inaction, la vie en marge de la société porte préjudice au moral. Être bénévole dans une association (personnes âgées, jardinage, maraudes, enfants, etc. s'adresser à l'APARDAP ou à France Bénévolat à la MVAC), c'est faire œuvre citoyenne, et c'est un premier pas vers l'intégration. Il faut vraiment encourager votre filleul.e dans cette voie.

L'autonomie se construira peu à peu, sans brûler les étapes. Pour tout ce qui concerne sa situation administrative, il est sage que votre filleul.e ne prenne pas de décisions telles que changer d'avocat ou de médecin, ou partir dans une autre ville, sans en avoir auparavant discuté avec vous. Qu'il ou elle ne se mette pas en tête de frapper à toutes les portes dans l'espoir de trouver la formule magique. Son désir d'atteindre rapidement son but est compréhensible, mais il ou elle doit vous tenir au courant car s'adresser à des personnes ou des associations différentes pour résoudre le même problème ne fera qu'embrouiller une situation déjà complexe.

L'autonomie passe par la connaissance et l'apprentissage. Dans les premiers temps, votre filleul.e aura besoin de vos explications, de vos conseils, et de votre accompagnement dans ses démarches. Peu à peu, il ou elle gèrera mieux les problèmes, prendra de l'assurance et deviendra capable de parler en son nom à la préfecture ... et plus tard à son employeur.

Il faut que, dès le départ, il ou elle ait conscience de la nécessité de devenir autonome. Il ou elle est responsable de lui-même et l'attente d'un titre de séjour doit être mise à profit pour augmenter ses capacités d'intégration dans la société.

PARTAGER LES VALEURS

Le parrainage a pour socle les valeurs républicaines. Des séances d'Initiation républicaine sont organisées par l'APARDAP. Elles comportent une présentation/explication des valeurs de la République et des institutions qui la représentent (histoire, grands textes, visite de Mairie, Conseil général, Préfecture...). Obtenir le statut de réfugié ou un titre de séjour, ce sera intégrer une société bâtie sur un idéal de « Liberté, Egalité, Fraternité » idéal auquel vous avez adhéré ensemble parrain, marraine et filleul.e. Idéal, pour lequel, il ne faut pas cesser de se mobiliser !

Bonne route

2. A PROPOS DE L'ASSOCIATION

L'APARDAP est une association de loi 1901, républicaine qui a pour objet général de contribuer à un accueil digne des migrants et à la défense des acquis républicains que constituent le droit d'asile et le droit au séjour. Elle y contribue par le parrainage républicain, par l'accompagnement des accueillis et par une offre diversifiée d'activités d'intégration. Elle regroupe des parrains, marraines, des filleul.e.s, des bénévoles, des accueilli.e.s, ainsi que des collectifs locaux agréés par le Conseil d'Administration et des sympathisants. Elle bénéficie du soutien d'un réseau d'élus et d'un réseau d'associations.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour avoir des informations sur les horaires et lieux des activités proposées. Un dépliant est disponible et remis à jour tous les ans.

■ *Le parrainage républicain*

Les marraines et les parrains accompagnent bénévolement, dans les démarches administratives et sur le plan humain, leurs filleul.es le temps nécessaire à la régularisation de leur situation et à leur intégration.

Cet engagement est officialisé par une cérémonie publique de parrainage républicain organisée dans le cadre d'une mairie, d'une autre collectivité territoriale, ou de tout autre établissement public choisi par le Conseil d'Administration.

La commission parrainage a pour mission essentielle d'organiser les cérémonies de parrainage républicain qui ont lieu dans les mairies. Elle se charge de l'information auprès

des nouveaux parrains avant chaque cérémonie de parrainage. Cette commission propose aux parrains et marraines qui le souhaitent de se rencontrer pour échanger sur leurs questionnements à travers le groupe d'échange parrains/marraines.

Groupe « Echanges parrain/marraine »

C'est un lieu de rencontre pour échanger sur le rôle des parrains/marraines et sur leurs difficultés, leurs interrogations et leurs satisfactions. L'objectif du groupe est aussi de pouvoir y trouver une aide dans les démarches administratives. Le groupe a également initié un cycle de conférences sur les droits des migrants.

Quand et où ? Une fois par mois. Une information par mail est envoyée aux parrains/ marraines pour les informer sur la date et le lieu.

■ *L'accompagnement*

C'est à travers des permanences hebdomadaires, des entretiens, l'accompagnement en préfecture et dans divers organismes sociaux, mais aussi les relations avec les avocats et le suivi des procédures juridictionnelles, qu'un soutien individuel est apporté aux migrants par les accueillants de l'APARDAP, en liaison avec les parrains ou marraines.

L'accompagnement se fait également par des bénévoles à travers l'accès aux droits sociaux : accès à la sécurité sociale (dispositifs CSS ou AME), aux transports (demande de tarification solidaire auprès de la TAG), aide aux démarches consulaires (carte consulaire, passeport...), aide aux démarches administratives (accès aux sites des organismes sociaux, rédaction de CV, lettre de motivation).

■ *L'hébergement*

Face à la pénurie dramatique d'hébergements laissant des jeunes, des femmes et des familles à la rue, l'APARDAP recherche auprès des collectivités, des bailleurs sociaux et des particuliers des logements, et en organise la gestion et le financement.

■ *Parcours d'insertion*

Au-delà du soutien individuel des accueillis dans leurs démarches, l'APARDAP a peu à peu mis en œuvre une véritable offre d'activités collectives d'insertion, qui s'est construite entre les bénévoles et les accueillis.

Différents groupes, composés de bénévoles et d'accueillis, prennent en charge et animent des activités au sein de l'APARDAP. Informez vos filleul.es, incitez-les à venir participer à ces activités qui favoriseront leur insertion dans le pays d'accueil.

Groupe « Cours de français »

Il y a plusieurs cours collectifs de français chaque semaine répartis selon 4 niveaux : alphabétisation, niveau débutant, niveau intermédiaire et niveau avancé. Le groupe propose également des cours individuels et un entraînement aux examens devenus nécessaires (TCF) pour les cartes pluriannuelles de séjour.

Quand et où ? S'informer et s'inscrire auprès du secrétariat.

Groupe « Atelier numérique français et informatique »

Nous avons souhaité répondre aux attentes des bénéficiaires de l'APARDAP en leur proposant de se familiariser avec

l'ordinateur. Et cela aussi bien avec sa composante matérielle (clavier, souris, clef USB, disque dur...) qu'avec son appropriation logicielle pour rechercher des informations sur internet, utiliser une messagerie électronique, concevoir un traitement de texte et rédiger un CV.

Un logiciel dédié à l'apprentissage du français permet aux accueillis de se former en autonomie avec l'appui d'un moniteur.

Quand et où ? S'informer auprès du secrétariat.

Groupe « Initiation républicaine »

Ce groupe de bénévoles organise des actions d'initiation citoyenne pour les accueillis. L'objectif est de faciliter l'apprentissage des valeurs de la République française et de ses institutions, tout comme les grandes dates historiques. Dans le cadre de ce groupe, des cours ou conférences d'histoire ainsi que des visites de musées, des rallyes républicains, des lectures publiques sont organisés régulièrement.

Quand et où ? Se renseigner auprès du secrétariat

Groupe « Insertion et bénévolat »

L'objectif de ce groupe est de répondre aux besoins des accueilli.e.s, qui n'ont souvent pas le droit au travail et qui ont envie d'occuper leur temps libre de manière constructive. L'implication des accueilli.e.s dans des associations en tant que bénévoles, leur permet également de pratiquer le français et de se confronter aux exigences de la vie professionnelle. Ils montrent ainsi des signes positifs d'intégration à la société française qui peuvent être un « plus » pour leur dossier de demande de titre de séjour.

Quand ? Une permanence a lieu tous les mardis après-midi

de 14h30 à 16h30

Où ? Salle 109, Maison des Associations

Groupe « Formation - Emploi »

Ce groupe propose aux accueilli.e.s des rencontres avec des professionnels, des centres de formation, pour aller à la découverte de métiers et de formations. Les accompagner dans leur projet professionnel.

Quand et où ? S'informer et s'inscrire auprès du secrétariat.

Groupe « lecture – théâtre »

Le travail de ces ateliers donne lieu à des représentations ponctuelles sous forme de lectures publiques ou de pièces de théâtre. L'objectif de ce groupe contribue à rendre possible l'intégration de tous les accueilli.es intéressé.es. La troupe se produit dans différents lieux.

La dernière création théâtrale « Mine de rien et terre promise » a rencontré un vif succès, 5 représentations ayant attiré près de 1000 personnes ont été faites en 2025.

Un metteur en scène exilé et une coordinatrice encadre la troupe.

Quand ? Répétition tous les lundis de 18h à 20h.

Où ? Local 2, chemin Pinal (proche de la gare)

Groupe « Partage & découverte »

Grâce à la générosité de la Fondation l'Archipel des Utopies, l'APARDAP a pu monter ce projet pour faire partager et découvrir aux accueilli.es leur nouvel environnement. Spectacles vivants (musique, théâtre, danse), patrimoine (musées, lieux historiques) et sport (montagne, foot, vélo,

patinage, natation) sont notamment au programme.

Aujourd'hui, nous travaillons en partenariat avec plusieurs structures qui nous permettent d'accéder, soit gratuitement, soit pour un prix modique à différentes activités.

Nous souhaitons que toutes ces sorties soient des moments d'échanges, de convivialité, de rencontres, de liens créés.

Quand et où ? Voir le programme des activités qui paraît tous les mois. Contact auprès des volontaires en Service Civique.

Groupe « Café des femmes »

Les femmes du café des femmes se retrouvent le à Babel, Il n'y a pas de café des femmes en août.

Le café des femmes c'est :

- ✓ Un espace ouvert (pas d'inscription et pas d'engagement) et convivial, un accueil avec café, thé, biscuits...
- ✓ Un espace de circulation d'informations
- ✓ Après des échanges informels avec les femmes, nous cherchons à trouver des intervenantes ou intervenants pour favoriser des éclairages sur les questions posées

3 bénévoles co animent ce moment, avec des services civiques et une animatrice de territoire de la MDH Chorier Berriat complète cette équipe

Quand ? Le 1er et 3ème jeudi matin chaque mois à 10h00

Où ? Maison des accueilli.es à Babel Saint Bruno

Groupe « Repas du mardi »

Le repas du mardi est un moment convivial pour faire du lien

entre bénévoles et accueilli.es. C'est un moment de rencontre entre personnes qui sont impliquées dans l'association et qui par ailleurs n'ont pas l'occasion de se rencontrer.

Le repas est gratuit pour les accueilli.e.s, il est demandé 5 € aux autres participants.

Quand ? Le 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois à partir de 18h30

Où ? Maison des accueilli.es à Babel Saint Bruno

Comment ? en s'inscrivant auprès des volontaires en service civique.

mail : volontaire.apardap@gmail.com | Tel 06 34 96 60 75

NOUS SOUTENIR

- Adhérer

Vous pouvez souscrire votre adhésion à notre secrétariat à la Maison des Association (appelez avant de passer) ou sur notre site internet au menu « Nous soutenir/adhésion » <http://www.apardap.org/adherer/>

- Faire un Don

Vous pouvez envoyer vos dons par chèque à l'ordre de l'APARDAP à notre adresse. Merci de préciser votre Nom, Prénom et adresse pour que nous puissions vous adresser un reçu de don. Ou faire vos dons par carte bancaire à travers la plateforme Hello Asso directement sur notre site internet : <https://www.helloasso.com/associations/apardap/formulaires/1>

L'APARDAP étant une association d'intérêt général, vos dons ou adhésions ouvrent droit à une réduction d'impôt à hauteur de 66 %.

- Devenir bénévole

Si vous souhaitez participer à une action favorisant l'intégration des accueilli.e.s de l'association vous trouverez le domaine correspondant le mieux à vos aspirations qu'il soit administratif, juridique, éducatif, sportif ou culturel.

L'APARDAP est un organisme vivant où toutes les initiatives et les bonnes idées sont les bienvenues. N'hésitez pas à venir nous voir et à être force de propositions ou à aller sur notre site internet au menu « Nous soutenir /Être Bénévole ».

<https://www.apardap.org/etre-benevole/>

PETIT LEXIQUE

A

ADA Allocation pour Demandeur d'Asile, versée par l'OFII.

ADA Accueil Demandeurs d'Asile. L'ADA accompagne les demandeurs d'asile dans la présentation de leur demande. Elle intervient dans le cadre des procédures et des textes définissant et régissant le droit d'asile. *5, Rue de l'Ancien champ de Mars - 38000 Grenoble.*

ADATE Accompagnement et Dignité de l'Accueil pour Tous les Étrangers L'ADATE a été missionnée par la Préfecture pour être la SPADA (Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile) sur l'Isère. *96 Rue de Stalingrad - 38100 Grenoble*

<http://www.adate.org/asile/pada/> | tél : 04 58 17 64 70

AJ Aide Juridictionnelle. L'aide juridictionnelle permet, pour les personnes qui ont de faibles revenus, de bénéficier d'une prise en charge par l'État des honoraires et frais de justice (avocat, huissier, experts...).

AME Aide Médicale d'Etat. Prestation sociale destinée à prendre en charge les dépenses de santé des étrangers en situation irrégulière, pouvant prouver résider en France depuis plus de trois mois.

APS Autorisation Provisoire de Séjour. Elle a valeur de titre de

séjour temporaire et est délivrée dans certains cas (soins, études, volontariat par exemple) et est aussi délivrée pour les demandeurs d'asile le temps de l'étude de leur dossier. Sa durée excède rarement 6 mois mais elle est renouvelable.

C

CADA Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile.

CESEDA Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile. C'est le code regroupant les articles de lois régissant le droit des étrangers.

CHU Centre d'hébergement d'urgence, via le 115.

CNDA Cour Nationale du Droit d'Asile.

CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

CSS Complémentaire Santé Solidaire. Remplace la CMUC. La complémentaire joue le même rôle qu'une mutuelle.

D

D.A. Demandeur d'Asile.

DELFF Diplôme d'étude de langue française, certification reconnue pour la délivrance de titres de séjour et naturalisation (validité permanente).

E

EXAMEN CIVIQUE nécessaire pour l'accès à une première carte pluriannuelle de séjour et de résident.

G

GUDA Le guichet unique de demande d'asile

Après votre passage à la SPADA, vous devez vous rendre à votre rendez-vous au guichet unique de demande d'asile. Le GUDA est situé dans les locaux des préfectures. Au cours de ce rendez-vous, vous allez rencontrer un agent de la préfecture et un agent de l'OFII.

O

Officier de protection La personne qui reçoit le demandeur d'asile à l'OFPRA pour lui faire passer l'entretien et examiner son dossier.

OFII Office Français d'Immigration et de l'Intégration. Il est l'opérateur de l'Etat en charge de l'intégration des migrants durant les cinq premières années de leur séjour en France.

72 rue des Alliés, 38100 Grenoble | tél 04 76 40 95 4

OFPRA Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides. <https://www.ofpra.gouv.fr/>

OQT(F) Obligation de Quitter le Territoire (Français).

P

PASS Permanence d'Accès aux Soins de Santé. Permanences de médecins, infirmières et assistants sociaux gratuites et accessibles à tous.

<https://www.chu-grenoble.fr/patients-et-accompagnants/offre-de-soin/permanence-daccess-aux-soins-de-sante-pass-adultes>

Procédure accélérée Cette procédure est normalement une procédure d'exception. Elle signifie que l'OFPRA statue en priorité sur la demande, et ne dispose pour cela que d'un délai total de deux semaines. Elle est mise en application à la seule décision de la Préfecture, au moment de la première convocation (seconde présentation au bureau de l'Asile).

Protection subsidiaire La protection subsidiaire est accordée, en France, à une personne qui ne bénéficie pas du statut de réfugié mais qui est exposée dans son pays à des menaces graves (voir site de l'OFPRA).

PUMA Protection Universelle Maladie.

R

Réfugié Un réfugié, au sens de la Convention relative au statut des réfugiés et des apatrides, est une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle ; qui craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, sa religion, sa nationalité, son appartenance à un certain groupe social ou ses opinions politiques, et qui ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou y retourner en raison de ladite

crainte.

S

SATIS / SALTO services de suivi social pour les personnes à la rue ou hébergées en centre d'hébergement d'urgence.

SIA Service Intercommunal d'Accueil, ancien Pôle Accueil Orientation (PAO). Service d'accueil et d'orientation social.

SLS Service Local de Solidarité Les Services Locaux de Solidarités (SLS) du Conseil départemental sont les services qui regroupent les assistants sociaux gérés par le Département.

SPADA Structures de Premier d'Accueil pour Demandeurs d'Asile C'est le passage obligatoire pour obtenir un rendez-vous avec la préfecture et l'OFII (Guichet Unique : GUDA), afin de déposer une demande d'asile sur le département de l'Isère.
SPADA pour l'Isère ADATE, *96 rue Stalingrad, 38100 Grenoble*

T

TAG Transport de l'Agglomération Grenobloise. Service de transport en commun de l'agglomération Grenobloise.

TCF Test de connaissance du français qui certifie un niveau de français à un moment précis, pour une durée de 2 ans. Certification reconnue pour la délivrance de titres de séjour et naturalisation (différents niveaux).

OU NOUS JOINDRE

APARDAP

Maison De La Vie Citoyenne et Associative (MVAC)

6, rue Berthe de Boissieux | 38000 Grenoble

Bus 16, arrêt Caserne de Bonne | Bus C3 ou 12, arrêt
Championnet

Babel St. Bruno | Maison Digitale

17, rue Le Chatelier | 38000 Grenoble Tram A ou B, arrêt Saint
Bruno

Babel St. Bruno | Maison des accueilli.es 52, rue Abbé

Grégoire | 38000 Grenoble Tram A ou B, arrêt Saint Bruno

Secrétariat : MVAC, Bureau 115 | tél 09 51 93 48 18

asso.apardap@gmail.com

Services Civiques : MVAC, Bureau 118 | tél 06 34 96 60 75

volontaire@gmail.com

Apardap
Association de Parrainage Républicain
des Demandeurs d'Asile et de Protection

6 rue Berthe de Boissieux

38000 Grenoble

Tél 09 51 93 48 18

apardap@gmail.com

